



REGLEMENT SPORTIF

SAISON 2023-2024

version 12/23

Approuvé par la Direction Technique Nationale FFH
le 22/12/2023

Table des matières

Circuit de compétition	3
I. Dispositions communes aux compétitions nationales	3
1. Réglementation sportive	3
2. Classification sportive.....	3
3. Règles afférentes aux clubs d'appartenance du sportif.....	3
4. Règles de participation des sportifs.....	3
5. Règles de participation des arbitres	4
6. Règles communes afférentes au déroulement de la compétition	5
II. Dispositions spécifiques	6
1. Championnats de France par divisions	6
2. Coupe de France des clubs.....	9
Contacts	9

Circuit de compétition

Le présent chapitre du règlement sportif de Showdown a pour ambition de présenter les règles afférentes aux compétitions nationales de showdown qui se tiennent annuellement, d'une part le championnat de France et d'autre part la Coupe de France.

I. Dispositions communes aux compétitions nationales

1. Réglementation sportive

Lors des compétitions nationales FFH de showdown, les règles de jeu du showdown appliquées sont celles éditées par l'IBSA (International Blind sport Association) et en vigueur au jour de la compétition.

2. Classification sportive

Les compétitions nationales sont strictement réservées aux seuls athlètes remplissant les conditions pour être classifiés B1, B2, ou B3 en vertu des règles de classification édictées par l'IBSA.

3. Règles afférentes aux clubs d'appartenance du sportif

Tout athlète souhaitant s'inscrire à une compétition nationale de showdown doit appartenir à un club affilié à la Fédération Française Handisport.

De même, tout arbitre souhaitant officier pour une compétition nationale de showdown doit appartenir à un club affilié à la Fédération Française Handisport.

4. Règles de participation des sportifs

a. Licences

Tout sportif doit obligatoirement être titulaire d'une licence Handisport Showdown de type compétition de la saison sportive en cours (validée), pour participer au championnat de France ou à la Coupe de France des Clubs. La licence est vérifiée au moment des inscriptions, et peut être demandée à tout moment pendant la compétition.

La commission sportive se réserve le droit d'exiger que les sportifs demandent leur licence avant une certaine date pour être autorisés à participer au championnat de France. Une telle exigence aurait uniquement pour but de permettre à la commission d'être en mesure d'évaluer le nombre de divisions nécessaires pour le championnat de France.

b. Nationalité

Les Championnats de France sont ouverts uniquement aux athlètes de nationalité française, un justificatif de nationalité devra être fourni par chaque sportif lors de sa première inscription en compétition.

La Coupe de France des Clubs pourra quant à elle accueillir les sportifs licenciés de nationalité étrangères.

c. Tenue sportive et Equipement individuelle

Les sportifs doivent obligatoirement se présenter à leurs matchs en tenue sportive, étant précisé que le port d'un haut à manches courtes est imposé.

Les sportifs et leurs coaches sont vivement invités à porter une tenue aux couleurs de leur club.

Chaque sportif doit apporter son équipement personnel : gant, raquette(s) et masque occultant. Ce matériel se doit de respecter les règles en vigueur du Showdown présentes sur le site de l'IBSA. En cas de matériel non conforme, la participation du sportif à la compétition ne pourra être autorisée.

Le matériel sera vérifié avant le début de chaque compétition par une équipe d'arbitre nommé par le chef arbitre.

Une vérification sera également effectuée au début de chaque match.

d. Droit à l'image

Par sa participation à une compétition nationale de showdown, chaque sportif, coach, accompagnateur ou arbitre autorise expressément la FFH (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des compétitions nationales en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour. Cette utilisation pourra être réalisée à titre commercial ou afin d'assurer la promotion de l'évènement. La FFH s'engage à ne pas utiliser ces images d'une manière qui pourrait être dévalorisante ou attentatoire à la vie privée.

Si un sportif, coach ou arbitre s'y oppose, il devra expressément le signaler par écrit à la commission sportive au plus tard à l'accueil de la compétition.

5. Règles de participation des arbitres

a. Licences

Tout arbitre officiant sur une compétition nationale doit obligatoirement être titulaire d'une licence de type cadre de la saison sportive en cours (validée). La licence est vérifiée par le responsable national arbitrage au moment de la nomination des arbitres aux compétitions.

b. Tenue officielle

Pendant toute la durée de la compétition, les arbitres ne sont pas autorisés à porter de signes distinctifs de leur club d'appartenance.

Si un t-shirt officiel est fourni pour la compétition, les arbitres seront tenus de le porter pendant toute la durée de la compétition.

En tout état de cause, les arbitres devront être en tenue sportive.

6. Règles communes afférentes au déroulement de la compétition

a. Réunion technique

La veille du premier jour de compétition, une réunion technique est systématiquement organisée. La présence d'au moins un représentant par club à cette réunion est vivement conseillé.

Au programme de cette réunion technique :

- Présentation du système de jeu ;
- Présentation des locaux et du déroulement de la compétition ;
- Présentation des membres du comité de protestation et choix du joueur membre du comité.

b. Réclamations

Une réclamation doit être formulée par écrit maximum 30 minutes après la fin du match concerné et apportée à la table de match. Le prix de cette réclamation est fixé à 50 euros, à déposer en espèces.

Le comité de protestation est constitué :

- Du directeur du tournoi,
- Du chef-arbitre ou de son adjoint,
- D'un ou une joueuse ainsi que d'un remplaçant à celui-ci (ces derniers devant être choisis lors de la réunion technique),
- Et d'un membre de la commission.

Le comité ne peut statuer que sur des points relatifs aux règles du jeu et à pouvoir de faire rejouer un match.

Si la réclamation est acceptée, l'argent versé sera rendu. Si cette dernière est refusée l'argent sera encaissé par la commission.

II. Dispositions spécifiques

1. Championnats de France par divisions

a. Description / format de l'épreuve

Le championnat de France de Showdown est organisé en plusieurs divisions. Il a pour objectif d'établir un classement national des joueurs de Showdown.

A l'issue du championnat de France, ce classement sera envoyé à la commission showdown de l'IBSA, ce qui permettra aux 30 premières joueuses et aux 30 premiers joueurs d'obtenir des points au classement international IBSA. Les points correspondant au championnat de France seront affichés au sein de la colonne NC (national championship) dudit classement.

Sauf disposition particulière du présent document, les règles et préconisations présentes sur les guidelines de l'IBSA ainsi que le manuel d'organisation d'un tournoi international et national seront appliquées.

Le championnat de France pourra se tenir sur plusieurs périodes de l'année sportive dans la mesure où toutes les divisions ne seront pas nécessairement jouées sur la même période et au même endroit.

Par principe, une division, qu'elle soit masculine ou féminine, doit contenir 16 sportifs.

S'il s'avère que la dernière division homme ou femme est incomplète, la commission sportive se réserve le droit de choisir en fonction du nombre de joueurs présents dans cette division :

- De maintenir ladite division malgré le fait qu'elle soit incomplète
- Ou d'intégrer les joueurs concernés dans la division supérieure, même si cette dernière dépasse alors le nombre de 16 joueurs.

L'objectif poursuivi par la commission sera de permettre à tous d'avoir la compétition la plus intéressante et stimulante possible.

b. Club/comité organisateur

Le Comité ou club d'organisation est l'association handisport support de l'organisation logistique d'un Championnat de France de showdown (communication, réservation de sites sportifs, restauration, transport, hébergement, matériel...). Il est aussi l'organe support des finances du championnat, à qui les frais d'inscription reviennent. Il se doit de respecter le cahier des charges fourni par la commission fédérale au moment de la candidature.

c. Modalités d'inscriptions et frais de participation

Périodes d'inscription :

Pour le Championnat de France, la période d'inscription en ligne s'étend de l'envoi, par la commission sportive, du formulaire d'inscription jusqu'à au maximum 6 semaines avant le début de la compétition. La durée de la période d'inscription doit être d'au moins 3 semaines.

Frais techniques :

Pour tous les championnats de France de showdown, les frais techniques (FT), sont fixés à 20€ par sportif participant. Ces frais sont à régler à l'inscription, dans le délai imposé. Ils sont à destination du comité/club organisateur et permettent de couvrir une partie des dépenses liées à l'organisation

(communication, arbitrage, installations sportives, matériel et administratif...). Ces derniers doivent être précisés dans l'invitation transmise aux clubs.

Documents obligatoires :

Pour valider l'inscription, chaque sportif doit :

- Fournir à la commission une photocopie de sa pièce d'identité attestant de sa nationalité française (cette pièce est à communiquer qu'une seule fois)
- Avoir une licence de showdown en compétition en cours de validité ;
- Avoir procédé au paiement des frais d'inscription.

d. Composition des poules

La composition des poules se fait sur la base des règles suivantes :

- Seront prioritairement affectés à une poule les joueurs étant classés au niveau national, en fonction du classement de l'année précédente, en prenant en compte les descentes et montées de division ;
- Une fois ces joueurs répartis dans les poules, ce sont les joueurs n'ayant pas été classés au niveau national l'année précédente mais classés au niveau international qui seront répartis dans les poules en fonction de leur classement international ;
- Une fois ces joueurs répartis, s'il y a des joueurs qui n'ont ni classement national, ni classement international, un tirage au sort sera fait pour déterminer leur position dans les poules.

La méthode de répartition des joueurs au sein des poules utilisée pour le championnat de France est celle édictée par l'IBSA au sein des guides lignes publiés sur son site internet.

e. Système de jeu

Description du système de jeu :

En présence d'une division complète, les joueurs, hommes ou femmes, seront répartis en 4 poules de 4 joueurs ou joueuses.

Au terme de la phase de poule :

- Les deux premiers de chaque poule participeront aux quarts de finale.
- Les gagnants des ¼ de finale participeront aux ½ de finales tandis que les perdants joueront un match permettant de déterminer s'ils joueront pour les places 5 à 6 ou 7 à 8. En cas de victoire à ce match, les joueurs joueront pour les places 5 à 6, alors qu'en cas de défaite, ils joueront pour les places 7 à 8.
- Les gagnants de la ½ de finale s'affronteront en finale tandis que les perdants joueront un match pour déterminer le joueur qui obtiendra la médaille de bronze.
- Les 3^{èmes} de poule affronteront chacun un 4^{ème} de poule d'une poule autre.
- Les gagnants joueront un autre match pour déterminer s'ils jouent les places 9 à 10 ou 11 à 12. En cas de victoire, ils joueront un dernier match pour tenter d'obtenir la 9^{ème} place. En cas de défaite, ils joueront un dernier match pour tenter d'obtenir la 11^{ème} place. Le résultat de ce dernier match déterminera le classement final.
- Les perdants joueront un autre match pour déterminer s'ils jouent les places 13 à 14 ou 15 à 16. En cas de victoire, ils joueront un dernier match pour tenter d'obtenir la 13^{ème} place. En cas de défaite, ils joueront un dernier match pour tenter d'obtenir la 15^{ème} place. Le résultat de ce dernier match déterminera le classement final.

Le système de jeu ici mentionné sera modifié en cas de division ayant plus ou moins de 16 joueurs.

Attribution des points en phase de poules :

En phase de poule, le classement est déterminé comme suit :

- Une victoire : 1 point ;
- Une défaite : 0 point.

En cas d'égalité de point au sein d'une poule, le classement sera établi en application des règles définies par l'IBSA en la matière au sein des guides Lines disponible sur son site internet.

Ordre des matchs en phase de poule :

L'ordre des matchs qui est appliqué est celui édicté par l'IBSA dans ses guides lines. Il est néanmoins précisé que les matchs entre sportif du même club seront joués en priorité.

Format des matchs :

Les matchs du championnat de France sont tous joués en 2 sets gagnants, hormis pour les 1/4, de finale, pour les 1/2 de finale, pour la finale et pour le match pour la médaille de bronze. Pour ces derniers, les matchs seront joués en trois sets gagnants. Aucune limite de temps ne sera appliquée.

f. Forfait, promotions et relégations

Forfait :

Est considéré comme forfait, tout sportif qui ne participe pas au championnat de France alors qu'il a participé au précédent championnat De France.

Si un sportif inscrit doit déclarer forfait, il pourra demander un remboursement de 50% de ses frais d'inscriptions sur présentation d'un justificatif médical au plus tard 20 jours avant le premier jour de compétition.

Tout sportif étant forfait sera relégué en division inférieure pour le prochain championnat de France.

Relégation et Promotion entre Division :

Par principe, chaque année, les trois derniers athlètes de chaque division sont relégués à la division inférieure et les trois premiers de chaque division (hors D1) sont promus à la division supérieure.

Si un athlète est forfait lors d'un championnat de France, il sera automatiquement relégué en division inférieure, et sera l'année suivante, classée en dernière place de cette division. Les athlètes promus dans cette division seront classés, pour la constitution des poules de l'année suivante, devant les athlètes étant forfait.

Par exception, certaines règles dérogatoires s'appliquent dans le cas où il y aurait un ou plusieurs joueurs forfait.

En présence d'un ou plusieurs athlètes étant forfait pour un championnat de France, le nombre d'athlète relégué pour cette même division sera diminué d'autant. Par exemple, s'il y a un joueur forfait en division 1 masculine en 2023, seuls deux joueurs seront relégués en division 2 pour 2024. S'il y a plus de 3 joueurs relégués, le nombre de promotion sera d'autant.

g. Arbitrages

L'arbitrage des championnats de France est assuré par une équipe d'arbitres fédéraux, coordonnés par un chef-arbitre et nommés par la commission sportive. Ce dernier sera remplacé en cas d'absence par un chef-arbitre adjoint lui-même nommé au préalable par la commission.

h. Titres et récompenses

Le titre de « Champion de France de showdown » sera décerné aux vainqueurs des Championnats de

France de Showdown D1 masculine et D1 Féminine et celui de « Vice-champion » aux finalistes. Les médailles fédérales officielles des championnats de France sont remises aux 3 premiers joueurs de chaque division.

2. Coupe de France des clubs

a. Description / format de l'épreuve

La Coupe de France des clubs est une compétition annuelle pendant laquelle les clubs s'affrontent au travers de matchs en équipe afin d'obtenir un classement de clubs.

Les règles appliquées pour les matchs en équipe sont celles édictées par l'IBSA.

b. Club/comité organisateur

Le Comité ou club d'organisation est l'association handisport support de l'organisation logistique d'une coupe de France des clubs (communication, réservation de sites sportifs, restauration, transport, hébergement, matériel...). Il est aussi l'organe support des finances du championnat, à qui les frais d'inscription reviennent. Il se doit de respecter le cahier des charges fourni par la commission fédérale au moment de la candidature.

c. Composition des équipes

Les équipes devront nécessairement représenter un club affilié à la Fédération Française Handisport. Elles devront être composées de 3 joueurs, dont au moins une joueuse. Chacun des joueurs se doit d'être en possession d'une licence compétition.

L'ensemble des membres d'une équipe n'ont pas nécessairement à appartenir à un même club. Toutefois, une équipe ne pourra représenter qu'un seul club.

2 équipes sont autorisées par club à condition que l'équipe A soit entièrement composée de joueurs licenciés du club.

Dans le cas d'un prêt de joueur, il doit être fait sous forme d'une convention de prêt entre les deux clubs.

d. Titres et récompenses

La Coupe de France de showdown sera remise au club vainqueur de la compétition.

Les clubs obtenant la 2^{ème} et la 3^{ème} place de la compétition recevront des médailles fédérales, étant précisé qu'au maximum, 4 médailles pourront être remises par équipe.

Contacts

Nacira SEDRANI

Responsable Développement Showdown

showdown@handisport.org

07 64 47 25 61